



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 14ème législature

Premier ministre : personnel

Question écrite n° 38865

### Texte de la question

M. Patrick Hetzel interroge M. le Premier ministre sur l'organisation de ses propres services à Matignon. En effet, les services du Premier ministre ont annoncé lundi le 23 septembre 2013 le recrutement d'une chargée de mission qui aura pour tâche d'assister Mme Brigitte Ayrault, épouse du Premier ministre, dans la préparation des manifestations auxquelles elle participe. Dès son arrivée au pouvoir, le Premier ministre a limité pour cause de restrictions budgétaires le nombre de collaborateurs à 15 personnes pour les ministres et 10 pour les ministres délégués, même s'il a accordé des exceptions, notamment à Bercy. Il souhaite donc savoir plus précisément quelles sont les motifs qui justifient le recrutement spécifique d'une personne dédiée à épauler l'épouse du Premier ministre, quel est le nombre exact de personnes qui composent aujourd'hui son cabinet à Matignon et comment cette décision s'inscrit dans son affirmation récurrente d'une République exemplaire.

### Texte de la réponse

Le cabinet du Premier ministre a procédé au recrutement d'une chargée de mission auprès du chef de cabinet. Cette collaboratrice sera chargée d'assister le chef de cabinet pour la préparation des déplacements et des événements auxquelles le Premier ministre participe. Il ne s'agit nullement d'une conseillère recrutée pour assister l'épouse du premier ministre comme l'ont rapporté improprement certains titres de presse auxquels il est implicitement fait allusion. Cette chargée de mission assurera également le suivi des missions officielles de l'épouse du Premier ministre, mais uniquement lorsque celle-ci accompagne le Premier ministre (notamment lors des déplacements officiels), ce qui ne représentera de fait qu'une part très réduite de son temps de travail. L'épouse du premier ministre ne dispose pas d'un cabinet, seul un secrétariat qu'elle partage avec un conseiller, étant mis à sa disposition. Plus largement les services du Premier ministre participent à l'effort collectif d'économies. Il a été ainsi décidé de réduire les dépenses de fonctionnement de 20 millions d'euros et la rémunération du Président de la République, celle du Premier ministre et de tous les membres du gouvernement a été réduite de 30%. Enfin en 2013, les indemnités versées aux membres des cabinets ministériels ont été réduites de 9 % par rapport à la moyenne 2007-2011.

### Données clés

**Auteur :** [M. Patrick Hetzel](#)

**Circonscription :** Bas-Rhin (7<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 38865

**Rubrique :** Ministères et secrétariats d'état

**Ministère interrogé :** Premier ministre

**Ministère attributaire :** Premier ministre

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [1er octobre 2013](#), page 10221

**Réponse publiée au JO le :** [19 novembre 2013](#), page 12010